

# La charte d'engagement de l'Agenda 21 des cultures du territoire d'Angers

adoptée en séance plénière le 22 février 2011

## Enjeu 1 – Considérer la diversité des cultures comme une richesse commune et favoriser l'expression culturelle de chacun

### PRINCIPES

1.1.1 – Selon l'UNESCO, « *source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire qu'est la biodiversité dans l'ordre du vivant* » (Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle, article 1).

1.1.2 – Chacun est porteur de culture par sa propre histoire, ses modes de vies, ses héritages, son parcours de vie. En cela, les cultures sont en perpétuelle évolution.

1.1.3 – Il n'existe pas de hiérarchie entre les cultures, qu'elles soient artistiques, économiques, philosophiques, scientifiques, techniques, politiques... Chaque culture mérite d'être considérée et respectée.

1.1.4 – La diversité des cultures, notamment l'expression artistique, peut se manifester sous les formes les plus variées, dans les lieux et temps les plus multiples, sur des modalités de relations sociales les plus diverses.

1.1.5 – Les êtres humains ont des droits et des responsabilités en matière de culture : en territoire angevin, chacun a le droit de :

- créer, choisir de multiples formes d'expression et des pratiques culturelles et artistiques diversifiées ;
- voir son identité culturelle reconnue tout en respectant celle des autres.

1.1.6 – Cette diversité doit être non seulement défendue, mais favorisée, d'une part pour permettre l'épanouissement de tous, d'autre part pour lutter contre les fortes tendances à l'uniformisation, à la standardisation, à l'industrialisation culturelle.

### ENGAGEMENTS

1.2.1 – Mettre en œuvre des actions permettant d'écouter, reconnaître, valoriser les cultures de chacun.

1.2.2 – Développer les projets qui favorisent l'expression de la diversité culturelle en contrepoint de l'industrie culturelle organisée, pouvant conduire à l'uniformisation des modes de pensée et de consommation.

1.2.3 – Encourager les expérimentations artistiques comme pratiques de liberté permettant de faire émerger de nouveaux repères, de nouvelles visions du monde qui nous entoure.

1.2.4 – Développer des projets et des actions permettant à chacun de rencontrer d'autres cultures et de se situer, se construire par rapport à elles.

## **Enjeu 2 – Articuler les démarches culturelles avec les autres projets et politiques du territoire**

### **PRINCIPES**

2.1.1 – La politique, comme la culture, concerne l'organisation de la vie de la cité. Elle influence et reflète les modes de vie, les relations, les croyances. Ses champs d'intervention et les choix collectifs qu'elle implique recoupent donc étroitement ceux de la culture et de sa construction sur un territoire.

2.1.2 – Les politiques culturelles sont imbriquées avec les autres politiques sectorielles, dont elles doivent constituer une base. L'identification des enjeux culturels, individuels et collectifs, peut en effet permettre d'orienter les autres choix politiques.

Le renforcement des politiques transversales est un moyen privilégié pour atteindre cet objectif.

### **ENGAGEMENTS**

2.2.1 – Inclure dans tout projet concernant la vie de la cité une réflexion culturelle :

- questionner les articulations et les impacts de ce projet sur les modes de vie, les relations, les croyances, les savoirs... ;
- mener une réflexion sur les valeurs culturelles portées par ce projet.

2.2.2 – Formuler et traduire en actions au sein de nos collectivités, associations, lieux d'activité ou de travail, un projet culturel en accord avec les engagements énoncés dans cet agenda 21 du territoire d'Angers.

2.2.3 – Faire une place au travail et aux propositions d'artistes, dans chaque construction de projets ou de politiques territoriales, pour favoriser un enrichissement des projets et l'émergence de nouveaux projets, de changer les regards sur les situations, d'apporter d'autres visions, de faire voir ce qui n'était pas vu, de faire voir autrement ce qui était vu de prime abord, d'interroger les évidences.

2.2.4 – Interroger en retour tout projet culturel sur sa dimension politique, c'est à dire se demander en quoi et comment il impacte la vie de la cité dans sa globalité, non dans une velléité de censure ou d'interdit mais pour mieux cerner d'éventuelles incohérences politiques d'ensemble.

2.2.5 – Privilégier les projets, actions et choix politiques construits sur des approches transversales.

2.2.6 – Dans tout projet, impulser et soutenir la mise en réseau du maximum d'acteurs motivés et intéressés, en veillant à laisser une place non négligeable aux acteurs culturels.

2.2.7 – Prendre en compte et décliner les enjeux du développement durable dans les organisations, les structures (activités, fonctionnement et ancrage territorial).

### **Enjeu 3 – Favoriser les échanges et les métissages culturels et artistiques pour un vivre ensemble harmonieux**

#### **PRINCIPES**

3.1.1 – Les échanges culturels sont toujours source de richesses, à la fois au niveau collectif et individuel. En ce sens, il faut oser provoquer les rencontres entre les cultures, dans un esprit d'ouverture, de curiosité et d'envie de comprendre.

3.1.2 – De ces échanges, peuvent en effet émerger de nouvelles interfaces, des formes culturelles inédites, parfois partagées, qui peuvent faciliter le dialogue, l'organisation et le développement d'un vivre ensemble harmonieux.

3.1.3 – De plus, à titre individuel, la rencontre de cultures différentes constitue pour chacun la possibilité de construire son identité à partir de sa culture d'origine et en s'enrichissant de différentes formes de métissage. Elle offre à la fois la possibilité d'un épanouissement personnel, d'une ouverture, d'une émancipation et d'un enrichissement mutuel.

3.1.4 – Les liens, les interactions, les échanges entre les cultures permettent de limiter les risques d'isolement, d'exclusion, de dépasser la peur de l'autre, le repli ou le renfermement sur sa communauté culturelle ou son groupe social.

3.1.5 – Cette démarche d'échanges et de partages n'est pas immédiate. Il faut donc créer les conditions pour que se développe l'envie d'aller vers l'autre et d'apprendre de lui, en acceptant, le cas échéant, d'être transformé par ces échanges et l'expression des différences...

3.1.6 – Les lieux de transmission, tels l'école et les grandes structures culturelles ne peuvent à eux seuls remplir cette fonction, même s'ils participent au développement de la diversité culturelle. Ce développement peut aussi passer par d'autres canaux, d'autres modalités.

#### **ENGAGEMENTS**

3.2.1 – Initier, organiser, soutenir des échanges, des rencontres culturelles entre citoyens de toutes origines, professions, générations, situation de handicap, confessions religieuses... Développer des projets culturels qui favorisent les liens entre les personnes et à travers ces projets, les capacités à percevoir et recevoir les apports des autres cultures.

3.2.2 – Autour de ces projets, créer les conditions de débats et d'expression sous toutes ses formes (intellectuelles, sensibles, personnelles, intuitives...) pour interroger les idées, les valeurs, les formes artistiques, les représentations, les croyances...

3.2.3 – Être attentif et ouvert aux évolutions des comportements culturels et au renouvellement des formes artistiques.

3.2.4 – Créer les conditions, voire impulser résolument des projets basés sur le croisement de cultures a priori éloignées les unes des autres, les rencontres inédites ou inattendues, soit dans leur forme, soit dans leur contenu.

3.2.5 – Mobiliser, dans chaque projet interculturel, toutes les formes créatives, tous les savoir-faire, modes d'expression et talents divers, propres à chaque culture.

3.2.6 – Initier et soutenir les actions qui permettent de lever les freins à la rencontre entre les cultures, par exemple dans les domaines financiers, psychologiques, sociaux, techniques...

3.2.7 – Favoriser les mixages de toutes les formes de culture : artistique, scientifique et technique, professionnelle, littéraire, culinaire, patrimoniale, économique, politique, professionnelle...

#### **Enjeu 4 - Favoriser les démarches de coopération et de co-construction des initiatives et des politiques culturelles**

##### **PRINCIPES**

4.1.1 – Les questions de gouvernance et de prise de décisions constituent l'une des dimensions fondamentales du développement durable. La co-élaboration des politiques et des projets, le débat public et l'implication de l'ensemble des citoyens constituent les fondements de la gouvernance que nous souhaitons pour le territoire.

4.1.2 – Chaque citoyen résidant dans le territoire d'Angers, chaque créateur et/ou partenaire des projets culturels mis en œuvre dans le territoire d'Angers contribuent à sa dynamique culturelle.

4.1.3 – La rencontre entre toutes les contributions individuelles produit davantage que leur simple somme. Les propositions des différents acteurs en présence provoquent l'apparition de nouvelles idées, formes, émotions qui ne seraient pas venues sans ce mélange.

##### **ENGAGEMENTS**

4.2.1 – Prendre en compte et décliner les enjeux du développement durable dans les organisations, les structures (activités, fonctionnement et ancrage territorial).

4.2.2 – Créer les conditions de l'implication des citoyens dans la co-élaboration, la co-mise en œuvre, le suivi des politiques publiques et des projets, dans le respect des différents lieux de décision.

4.2.3 – Faire vivre dans toutes les structures et organismes des formes de démocratie participative, en favorisant la rencontre entre citoyens de cultures et de sensibilités diverses et en développant ou créant des lieux et des instances propices à ces rencontres et à l'émergence de vrais débats citoyens.

4.2.4 – Favoriser la coopération, la complémentarité, la convivialité entre les porteurs de projet dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets culturels.

4.2.5 – Impulser et soutenir les pratiques de réseau entre les acteurs culturels, la mutualisation volontaire et l'accompagnement concerté des initiatives.

4.2.6 – Expérimenter de nouvelles formes de contributions financières et logistiques en appui aux projets ; et ce dans un principe d'intérêt collectif, d'intérêt local et de développement durable.

4.2.7 – Créer des conditions, démarches, outils souples et adaptables d'aide aux projets permettant de recueillir et d'encourager tout type d'initiatives culturelles.

## **Enjeu 5 – Contribuer à une économie de la culture plurielle et responsable**

### **PRINCIPES**

5.1.1 – La culture est créatrice de richesses (humaines, monétaires...) et peut être une actrice à part entière pour renouveler notre rapport à l'économie.

5.1.2 – Face au constat d'une concentration des industries culturelles à l'échelle mondiale comme locale, et donc à un affaiblissement des conditions d'existence de la diversité culturelle, il est indispensable que les politiques publiques et les autres initiatives territoriales mettent en place, ou accompagnent des contrepoids. Ce rééquilibrage vise autant à préserver et à développer la diversité culturelle qu'à favoriser d'autres rapports économiques que ceux portés par le secteur privé lucratif.

5.1.3 – Promouvoir, *via* la culture, une économie plurielle et responsable qui :

- est au service du développement humain ;
- privilégie la réciprocité (don et mutualisation) et le partage équitable des richesses ;
- est non spéculative et éthique ;
- active tous les leviers, du local à l'international.

### **ENGAGEMENTS**

5.2.1 – Nous doter de nouvelles règles du jeu sur le territoire pour l'organisation des partenariats, des échanges monétaires, des conventions dans un cadre d'ouverture vers l'extérieur qui :

- intègrent systématiquement des critères éthiques exigeants (du point de vue de l'environnement, de la responsabilité économique, de la gouvernance, des enjeux sociaux) ;
- ne mettent pas le profit personnel au premier plan et ne visent pas la spéculation ;
- veillent aux équilibres entre types et tailles de structures ;
- prônent des rémunérations équitables et des prix justes, en refusant les inégalités de traitement.

5.2.2 – Organiser une répartition équitable des ressources qui :

- vienne en appui des structures et des personnes les plus fragiles ;
- soutienne fortement la création artistique.

5.2.3 – Reconnaître et développer une économie non monétaire qui favorise la réciprocité des échanges en stimulant une économie du don et des partages équitables.

5.2.4 – Favoriser un développement économique local, qui soutienne:

- l'organisation de circuits courts (limiter les intermédiaires) ;
- des modes artisanaux de production et de diffusion ;
- les entreprises culturelles locales et les médias locaux.

5.2.5 – Inscrire ce développement économique local dans un réseau économique régional, national, international

5.2.6 – Développer la coopération et le partage équitable des moyens et des ressources pour :

- stimuler la créativité ;
- éviter les double emplois et les gaspillages ;
- préserver l'identité des projets ;
- encourager la coopération sans entretenir une économie de survie ou de précarité ;
- organiser la coopération des structures dans un esprit de complémentarité.

## **Enjeu 6 – Relier culture et environnement**

### **PRINCIPES**

6.1.1 – Conformément à l'article 2 de la déclaration de l'Agenda 21 de la culture de Barcelone: « *Il existe de fortes analogies politiques entre les questions culturelles et les questions écologiques, du fait que la culture et l'environnement sont des biens communs de l'humanité. (...)* ».

6.1.2 – Le maillage entre les approches sensibles, artistiques et raisonnées est fondamental pour accéder à la pleine compréhension de notre environnement humain et naturel.

6.1.3 – Les productions culturelles permettent de questionner les défis écologiques actuels et à venir, de questionner nos modes de pensées et nos modèles de développement, de construire des propositions inédites pour « laisser l'avenir ouvert ».

6.1.4 – Tout projet culturel a un impact environnemental qui doit être pris en compte et dont les effets néfastes doivent être minimisés.

### **ENGAGEMENTS**

6.2.1 – Intégrer systématiquement dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets culturels du territoire angevin la question des impacts environnementaux.

6.2.2 – Mesurer et diminuer les impacts écologiques de nos projets, de nos pratiques et actions culturels (en termes de fonctionnement, d'activités et d'ancrage territorial).

6.2.3 – Développer dans les projets culturels une démarche éducative posant les enjeux du respect de l'environnement (humain et naturel).

6.2.4 – Intégrer le questionnement de notre rapport à la nature dans le fonctionnement des structures agissant localement, dans les actions et les projets conduits ici ou ailleurs. Et ce, en introduisant notamment des démarches sensibles et artistiques en complément ou en dialogue avec les approches plus scientifiques et/ou naturalistes.

6.2.5 – Développer les productions, les projets et les manifestations culturelles interrogeant le rapport entre les êtres humains et la nature.